

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, qui
Saint-Antoine, 27, et grande rue Mercière,
32, au 2^e.
A PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY
et C^e, directeurs de l'Office-Correspon-
dances, rue des Filles-Saint-Thomas, 3,
place de la Bourse, et chez M. DEGOUE-
DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction
doivent être adressés, francs de port,
à M. RITTIER, rédacteur en chef du
journal.

LE CENSEUR,

Journal de Lyon,
POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



PRIX DE L'ABONNEMENT.
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE :
16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.
Hors du DÉPARTEMENT, 1 franc de plus par
trimestre.

Prix des Annonces: 25 c. la ligne.

Le CENSEUR insère gratuitement tous les
Articles, Lettres et Documents ayant un but
d'utilité publique et revêtus de signatures
connues. — Il donne les nouvelles 24 heures
avant les journaux de Paris.

Lyon, 5 octobre 1841.

Nous avons publié hier le compte-rendu du procès du *National* et la décision du jury. Nous l'avons, elle nous a tout à la fois surpris et affligés. Nous ne pensions pas que le sentiment qu'il avait exprimé sur les procédés brutaux des autorités de Mâcon pût être jugé répréhensible. Toutefois, nous nous expliquons cette condamnation en regardant attentivement ce qui se passe autour de nous. Que fait le pouvoir ? Il agite les esprits, exploite la peur et trouble les consciences. Ses journaux n'ont-ils pas répété partout que c'est une guerre sociale qui se prépare, que la bourgeoisie est menacée, qu'en Auvergne on a crié : *A bas les bourgeois !*

Ces manœuvres ne restent pas sans produire quelques effets, sans inquiéter certains esprits, et c'est par suite des préoccupations éphémères qu'elles produisent que le ministère public a obtenu une condamnation contre le *National*; en d'autres temps, elle n'aurait pas été possible. C'est à la peur qu'il a été sacrifié; c'est le principe d'ordre quand même qui s'est reflété dans la décision que nous déplorons.

Les rédacteurs du *National* n'ont pas besoin d'être encouragés et qu'on leur conseille la patience; ils comptent de vieux services qui se rattachent à des époques aussi tristes que celle que nous traversons en ce moment, et ils ne se sont pas arrêtés pour cela dans leur voie. Ils y persisteront assurément, et les intimidateurs qui veulent leur ruine seront tombés avant même qu'ils n'aient vidé tous les procès qu'ils leur ont intentés.

Le jury, ainsi qu'ils l'ont judicieusement fait remarquer, ne les a pas habitués à la sévérité; il reviendra bientôt à des sentiments plus fermes. Que faut-il pour cela ? lui rendre la sécurité en portant la lumière sur l'action ministérielle, en faisant des investigations sérieuses sur ses nombreuses menées. On a souvent parlé de l'utilité des enquêtes, il faut en commencer une avant la session et instruire le pays de tous les actes qui l'ont affligé; les documents ne manqueront pas, le ministère en sera accablé.

Les nuages qui s'amoncellent sur notre patrie se dissipent, les malentendus cesseront, et dans six semaines ou deux mois il sera clair pour tous que les troubles d'Auvergne ne peuvent être imputés qu'aux mesures fiscales de M. Humann; il sera démontré que les cris *à bas les bourgeois !* sont de pure invention et que la bourgeoisie même de Clermont n'y a jamais ajouté foi. Il sera prouvé également que le ministère a pris pour moyen de se maintenir les baïonnettes partout et toujours à l'intérieur. C'est la presse, unie à la tribune et aidée des éclaircissements qui surgiront de certains débats de justice, qui rassurera le pays et qui raffermira les résolutions du jury.

C'est par les lois de septembre qu'on veut en finir avec elle. Restons dans les limites qu'elles nous tracent et sachons nous y barricader; elles pourront même nous abriter.

C'est par les troubles de la rue qu'on veut déterminer les décisions rigoureuses du jury. Faisons appel à tous les patriotes sincères, conjurons-les de s'abstenir de toutes ma-

nifestations, et le jury verra clairement, si les troubles continuent, à qui les imputer; ses décisions nous seront acquises, et nous aurons sauvé le pays d'une crise redoutable que d'imprudents ministres semblent rechercher avec avidité.

Laissons pour le moment se développer à l'aise les principes ultra-conservateurs; laissons aussi l'influence de cour s'étaler dans les revues, dans les banquets, et occupons-nous du ministère avant tout et surtout. C'est lui qui se charge de briser la presse; la presse doit lui prouver que c'est folie. En rétrécissant le cercle de la discussion, nous la rendrons plus incisive; en resserrant les limites du camp, nos coups seront plus sûrs, et nous aurons pour nous rallier un point fixe et déterminé, la ruine du 29 octobre.

Le peuple crie : *A bas Guizot ! à bas Humann ! Vox populi, vox Dei.*

Le ministère renversé, nous reviendrons à l'examen des théories excentriques qu'on lance pour nous provoquer, qu'on essaie pour nous irriter.

Nous aurons pour nous la victoire si nous procédons avec tactique, et si le calme préside à nos actes. Quand le ministère Villèle est tombé, il n'était pas aussi compromis que le ministère Guizot; il ne nous avait pas entraînés aussi servilement à la queue des congrès européens; il n'avait pas porté la perturbation à l'intérieur à un aussi haut point, et les troubles de la rue Saint-Denis n'avaient pas une aussi grande importance que la collision de Clermont. Des voix courageuses et fortement inspirées dressèrent son accusation; cela suffit pour amener sa chute.

Que ce précédent nous serve !

On lit dans le National :

Il n'entre certes pas dans notre pensée la plus secrète d'incriminer le verdict rendu contre nous : ce que les jurés ont fait leur a été inspiré par leur conscience, et nous respectons d'ailleurs en eux une institution qui, quoique mutilée, est encore la seule garantie qui nous reste contre l'arbitraire du pouvoir. Mais plus nous sommes convaincus de la pureté des citoyens qui nous ont jugés, et moins nous pouvons comprendre qu'ils nous aient trouvés coupables. Ce n'est pas l'éloquence, le talent de M. l'avocat-général qui a pu les entraîner; sous ce rapport, M. de Thorigny, qui occupait aujourd'hui le fauteuil du ministère public, est certes bien au-dessous de M. Paratière lui-même. M. le président Glos a fait un résumé qui n'était de nature à exercer aucune influence sur les jurés. Quant à notre défenseur, son talent si élevé, si noble, si brûlant de patriotisme et de probité, ne lui a pas fait défaut, et il a parlé de manière à porter la conviction dans tous les cœurs. Nous ne pouvons donc nous expliquer la condamnation dont nous sommes frappés que par une de ces erreurs funestes qui n'accusent rien, si ce n'est l'insuffisance et la faiblesse de la raison humaine.

Qu'avions-nous dit, en effet, dans notre article ? Nous avions soutenu que, dans l'affaire des troubles de Mâcon, en présence d'une poignée d'ouvriers égarés par une question de salaire, il n'y avait pas lieu, pour le gouvernement, de proclamer la loi martiale. Nous avions ajouté que faire usage de cette loi terrible dans des occasions aussi peu menaçantes, c'était jeter comme à plaisir dans la population des germes déplorables de haine et de guerre civile. Au moment où nous écrivions retentissaient encore à nos oreilles les paroles de M. Mahul, le protégé, le candidat du pouvoir, repous-

bus dans trente-six verres de formes différentes, l'entraînement universel des convives, son succès de conversation, la douce accointance d'une belle dame aimable qui le traitait déjà en ancien ami, la fuite de ses angoisses étaient autant de causes puissantes de fermentation intérieure; il sentait que, d'un moment à l'autre, sa tête pouvait partir et qu'il était sur le point de commettre quelque monstrueuse inconvenance de rapin ou d'étudiant en goguette. Le peu de raison qu'il avait conservé ne servait qu'à l'éclairer sur son danger, sans lui donner aucun moyen de le conjurer. Il sentait sa volonté impuissante à maîtriser la turbulente ivresse qui se démenait dans son sein; le démon de l'orgie le possédait. Plus tard, en racontant les accidents de cette soirée, il s'est comparé à une machine à vapeur horriblement chauffée et sans soupape de sûreté. La terrible explosion était imminente.

S'il eût pu rester à sa place, sans bouger, sans rien dire, sans rien voir, sans rien entendre, il eût conservé l'espoir de ne pas éclater, mais il était forcé d'écouter, de répondre et d'avoir soin de M^{me} la préfète; et chaque mot, chaque mouvement, chaque sourire qu'il devait à son entourage le rapprochaient toujours du bord de l'abîme. Comme le vin fermenté dont il avait goûté à trop forte dose, il craignait avec raison de mousser outre mesure par suite d'une secousse un peu vive.

Quel supplice pour cet esprit susceptible et toujours ingénieux à se tourmenter !

Au moins, pensa-t-il, en Angleterre, les femmes quittent la salle au dessert. On peut délirer à son aise chez les Anglais et tomber ivre-mort sous la table. Que nous sommes petits, nous autres, auprès de ces grands buveurs !

Et il comprimait à peine de petits cris joyeux qui s'échappaient, pour ainsi dire, par les fissures encore étroites de sa raison. Il frétilait sur sa chaise, de subites convulsions le remuaient de la tête aux pieds.

Les calembours les plus baroques, les jeux de mots les plus cyniques, les réparties les plus amères et les plus insolentes se pressaient sur ses lèvres. Il se serait poignardé.

Comme M. le préfet lui racontait je ne sais quelle anecdote politique relative à un grand personnage du jour, ne se mit-il pas à faire une grimace de possédé à ce digne magistrat qui voulut bien mettre sur le compte de quelque amande amère, ou de quelque autre désagrément imprévu, une pareille bizarrerie !

Enfin la mesure était comble, le navire allait sauter en l'air, lors-

sant loin de lui le soupçon d'avoir reculé devant l'effusion du sang. La garde nationale de Mâcon, désorganisée comme elle l'est presque partout, n'avait pas été convoquée, et il nous est permis de supposer que cette absence de la milice citoyenne était le résultat d'un plan arrêté, puisque nous avons pu lire depuis dans le *Messenger* ces propres mots écrits pour une occasion semblable : *Si le préfet avait convoqué la garde nationale, il aurait manqué à tous ses devoirs.*

En présence d'une administration qui avoue de telles paroles, qui accorde son patronage aux hommes qui, comme M. Mahul, s'excusent de n'avoir point fait répandre le sang, nous avons cru que notre droit et notre devoir étaient de dire que cette administration, si complaisante d'ailleurs envers l'étranger, agissait à l'intérieur comme une faction turbulente. M. Guizot et ses déplorables collègues nous ont paru saisir toutes les occasions de diviser les citoyens pour maintenir leur pouvoir; nous n'avons dit rien de plus, rien de moins. Les développements donnés à nos paroles par notre éloquent défenseur ne devaient laisser aucun nuage sur notre pensée, et nous ne croyons pas trop présumer en soutenant encore aujourd'hui que les jurés qui nous ont condamnés la partageant avec nous, avec la plupart des hommes honnêtes de notre pays. Comment donc, encore une fois, le ministère a-t-il pu remporter cette victoire que nous déplorons bien moins à cause de nos propres intérêts que pour ceux de la France ?

Toutefois il ne faut pas que MM. Guizot et Martin (du Nord) s'enorgueillissent trop ni que les patriotes perdent confiance dans le jury, à cause du verdict rendu ce matin. Depuis la mort de Carrel, nous avons comparu souvent devant les assises pour y faire juger les questions les plus importantes touchant à l'état des princes et au mystère constitutionnel de la prérogative royale. Toujours nous avons été assez heureux pour faire prévaloir les doctrines d'égalité et de liberté contre les prétentions des courtisans. Une seule fois, ce matin, nous avons succombé; encore le *National* n'a-t-il été condamné aujourd'hui qu'à la simple majorité de sept voix contre cinq, et il n'y a, après tout, à regretter que la méprise d'un seul homme. Sous la Restauration, un verdict rendu par le même nombre de voix n'eût point été définitif, et la cour eût été appelée à débattre. Avant la loi de septembre, c'eût été un acquittement; car, jusqu'au moment où parut cette législation tout exceptionnelle, les deux tiers des voix étaient nécessaires pour qu'il y eût condamnation. Il ne faut donc pas imputer au jury l'erreur dont nous sommes victimes. Ce n'est pas lui qui nous frappe, c'est le code de septembre. Supprimez ce code et le verdict de ce matin devient un acquittement.

Nous lisons dans le Constitutionnel :

Les journaux ont annoncé un prochain mouvement dans la haute magistrature; mais ils ont été mal renseignés sur plusieurs points. Voici ce qui paraît le plus exact à l'égard de quelques-uns des choix arrêtés dans le conseil.

On dit qu'un jeune député, M. Hébert, avocat-général à la cour de cassation, est appelé à la place de premier président à la cour royale de Rouen; il est préféré à M. Thil. M. le procureur-général Meynard serait promu au siège vacant à la cour de cassation par le décès de M. Coffinhal-Dunoyer.

M. Hébert serait remplacé par M. Chegaray, député, procureur-général à Rennes.

M. Plougoulm serait nommé à la place de M. Chegaray.

M. Hébert, qu'on veut nommer à la place de premier président près la cour de Rouen, est un jeune député qui a à peine atteint sa quarantième année et qui ne compte pas

que la providence permit qu'on sortit de table.

Il était écrit que le dîner devait sauver deux fois Anatole.

Il se trouva plus calme dans le salon. D'ailleurs, il se vit l'objet de tant d'égards et de politesses, qu'il fut réellement touché de ce charmant accueil, et ce n'est pas une nature comme la sienne qui aurait manqué à des gens qui se montraient si bons pour lui.

Après le café, il sortit, et quelques tours dans le jardin le remirent à peu près à l'état normal. Mais il n'était pas au bout de ses peines; une épreuve, hélas ! la plus cruelle de toutes celles qu'il eût encore subies, l'attendait à sa rentrée au salon. Pendant sa courte absence, les tables de jeu avaient été dressées; à une de ces tables, sa voisine était assise; elle jouait à l'écarté, entourée de dames et de jeunes gens, et ayant en face un vieux militaire. Les enjeux n'étaient pas complets, il fallait encore dix francs pour parfaire le côté de sa voisine de table.

— Arrivez donc, lui cria-t-elle, j'ai gagné deux fois; puis d'un ton dégagé elle ajouta : Tenez dix francs pour moi.

— Je les tiens, murmura le triste Anatole, comme celui qui dit : Allons, en allant au supplice.

Il n'avait pas trente sous dans son gousset.

— Le jeu est fait, messieurs, dit la jolie joueuse, et la partie commence.

Ici, lecteur, permettez-moi de décrire les tortures de M. Duval durant cette affreuse partie, qui fut pleine de vicissitudes. On arriva quatre à quatre.

— Si nous perdons, se dit Anatole, je regarderai ce désastre comme un arrêt du ciel, qui me montrera par là que je ne dois pas vivre. Je m'esquive et je vais me jeter à la rivière. Tantôt il s'agissait d'être ridicule ou inconvenant; à présent il y va pour moi de l'honneur. Maudite femme qui me place, sans le savoir, la tête sur le billot ! O mon Dieu ! comment ferai-je ? Dix ans de ma vie pour ces dix francs !

L'adversaire ayant donné pour la dernière fois, et n'ayant pas fait tourner un roi, la partenaire d'Anatole ouvrit ses cartes.

Consternation : l'autot était *carreau* et elle avait cinq *trèfles*.

— C'en est fait, se dit le peintre; je suis perdu, une couleur ! C'est à présent qu'il faut mourir.

La joueuse cependant riait comme une folle.

— Avez-vous le roi ? lui demandèrent les autres.

— Non; mais j'ai beau jeu.

— Vous écarterez, disaient les dames de l'autre côté.

— Du tout, du tout; à quatre on n'écarte jamais. Eh bien ! reprit-

UN SUCCÈS DANS LE MONDE.

(Suite et fin.)

Alors les messieurs s'empressèrent de prendre la main des dames pour passer dans une autre pièce. Resté le dernier en présence d'une très-gracieuse invitée, Anatole, avec un aplomb dont il ne se serait pas cru capable, offrit son bras qui fut accepté.

On se mit à table, et le hasard voulut qu'il se trouvât placé à côté de la même personne.

Celle-ci était si jolie, en ôtant ses gants elle laissa voir des mains si parfaites, que notre peintre se sentit bien disposé pour elle; il se promit même de la sauver si jamais il devenait président d'un tribunal révolutionnaire et qu'elle fût appelée à y comparaître. Après le potage, il en était amoureux.

La table était admirable. Anatole, tout en mangeant et en versant respectueusement à boire à sa belle voisine, sentit peu à peu son courage et ses forces revenir. De propos en propos, il arriva jusqu'aux petites discussions amicales, jusqu'aux récits de voyages, jusqu'aux confidences intimes. La dame avait de l'esprit et de l'instruction; notre jeune peintre, enfin sûr d'être compris, fut charmant, persuasif, éloquent, inspiré. On remarqua même l'intimité, la chaleur de cette conversation à deux, si bien qu'il y eut un moment où tout le monde fit silence et où la voix seule d'Anatole domina le bruit des verres et des fourchettes.

Quand il eut fini, un monsieur décoré, qui se trouvait en face de lui, s'écria que ce qu'il venait de dire était de la plus grande justesse, et qu'il y avait là une idée profonde qui ne devait pas être perdue.

Anatole, en ayant l'air de regarder son assiette, dit tout bas à son interlocutrice :

— Connaissez-vous ce monsieur ?

— C'est mon mari.

— Ah ! et comment pourrait-il exécuter le projet dont j'ai parlé ?

— Il le pourrait du moins dans ce département; il n'est pas le préfet pour rien.

Quel honneur pour Anatole ! il causait depuis une demi-heure avec la femme de M. le préfet. Rien que ça !

Alors le pauvre garçon, passant d'un extrême à l'autre, fut en proie à une nouvelle anxiété; il s'effraya sérieusement de la joie qui gonflait sa poitrine, et qui, d'un moment à l'autre, pouvait déborder en éclats de rire désordonnés. Les vins généreux qu'il avait

plus de dix ans de service dans la magistrature. Si l'on conçoit que le pouvoir juge quelquefois à propos d'appeler aux fonctions de procureur-général des hommes qui n'ont pas encore parcouru une longue carrière, on s'explique plus difficilement qu'il puisse jamais disposer en faveur des mêmes hommes des fonctions de premier président. Ces hautes dignités de l'ordre judiciaire devraient être réservées aux magistrats qui ont acquis, dans l'exercice long et pénible de leur profession, l'expérience et la sagesse nécessaires pour être promus à des fonctions aussi élevées; elles ne devraient être, en un mot, que la récompense du savoir et des services rendus.

M. Hébert a été préféré à M. Thil, parce que M. Hébert est un parfait doctrinaire, un homme de zèle et de dévouement à la façon de M. Martin (du Nord), tandis que, depuis onze ans, M. Thil s'est contenté d'être ministériel sans colère et sans passion.

Il existe encore une autre version qui fait rentrer M. Plougoum au parquet de Paris en qualité de premier avocat-général, au lieu et place de M. Berville, député du centre gauche, qu'on enverrait on ne sait où en supposant qu'on l'envoyât quelque part. Cette version est assez vraisemblable. Le parquet de Paris a besoin de se renforcer, et l'éloquence de M. Plougoum trouverait de nouvelles palmes à conquérir, si le système de M. Martin (du Nord) en matière de poursuites contre la presse était appliqué quelque temps encore. M. Plougoum se contentera-t-il des fonctions d'avocat-général, et n'a-t-il pas mérité quelque chose de mieux par sa conduite à Toulouse?

Le recensement continue. Pourquoi? dit un journal. Qu'est-ce que veut M. Humann? qu'espère-t-il? que peut-il?

Il est clair que M. Humann s'est engagé par entêtement, par orgueil, dans une voie sans issue. Les opérations qu'il fait poursuivre malgré la loi et malgré l'opinion ne peuvent avoir aucun résultat utile. C'est donc pour un caprice arbitraire, pour une satisfaction d'amour-propre, que la paix de tant de villes a été troublée! Qu'est-ce que cette opiniâtreté qui ne recule ni devant la perturbation du pays, ni devant l'effusion du sang, alors même qu'elle a la conscience de son impuissance fiscale?

Le ministère public a interjeté appel hier du jugement d'acquiescement rendu par la sixième chambre du tribunal de la Seine sur les poursuites dirigées contre la *Gazette des Tribunaux*, la *Quotidienne* et la *Gazette de France* pour compte-rendu dans l'affaire Didier.

Cet appel du ministère public n'a rien qui nous inquiète, dit la *Gazette des Tribunaux*; nous sommes sûrs de retrouver devant la cour la justice des premiers juges.

Treize nouvelles arrestations ont eu lieu hier en vertu de mandats délivrés dans l'affaire Quénisset. Tous les individus ont été écroués à la Conciergerie sous prévention du délit d'association illicite.

AFRIQUE FRANÇAISE.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Nous n'avons pu donner hier qu'une faible partie des documents que nous a apportés le bateau à vapeur *la Chimère*. Il ne nous est rien arrivé de l'ouest de la régence; mais il paraît que les affaires vont bien de ce côté. Une lettre d'Alger annonce que le *Phare*, arrivé de Mostaganem, a laissé le lieutenant-général gouverneur sur le point de partir pour Mascara avec la colonne expéditionnaire.

Les nouvelles de l'est ne sont pas aussi favorables. Une vive agitation règne dans ces contrées. Il ne faut pas croire cependant que les Arabes se montrent par masses considérables. A Bone, par exemple, quelques centaines de pillards ont pu tenir la population en échec, et cela s'explique par l'absence de la plus grande partie des troupes de la garnison.

Nous ne concevons pas qu'après tant de leçons nos commandants persistent dans un système désastreux, qui consiste à dégarnir tel ou tel point pour se porter momentanément sur un autre. Les Arabes sont toujours là où nos troupes ne sont pas. Il paraît, du reste, que l'agitation est à peu près générale dans l'est.

elle cependant en se tournant vers Anatole, que dites-vous de ce jeu? Ecartons-nous?

L'infortuné trouva encore une ombre de sourire sur ses lèvres, et il lui resta assez de force dans son agonie pour prendre un petit air d'indifférence et tirer ces mots de sa poitrine:

— Au fait, dit-elle, avec un adorable mouvement d'épaules, si nous perdons, ce sera un petit malheur.

Et elle jeta un de ses trèfles sur le tapis vert.

— Oni, murmura le peintre en fixant d'un œil hagard les adversaires qui ouvrirent alors leurs cartes, oui, un petit malheur!

Contre toute probabilité, la dame gagna. Il y eut un cri d'enthousiasme du côté si étrangement favorisé par l'aveugle déesse. Les adversaires avaient un jeu atroce.

Anatole prit machinalement les dix francs que lui remit la femme du préfet, en disant:

— C'est vous qui m'avez porté bonheur!

Il jeta une pièce de cinq francs sur la table et alla s'asseoir à l'écart. Il n'avait plus la force de se soutenir.

— Que ne puis-je pleurer et me jeter à genoux! pensa-t-il.

Il se regardait comme un homme gracié après une condamnation capitale.

Le bonheur ne l'abandonna pas. Il eut tous les genres de succès; il passa dix fois à l'écarté et gagna six cents francs. La société l'adopta et s'engoua de son esprit et de sa personne.

On lui fit de cette ville, où il s'était arrêté faute de quelques écus pour aller plus loin, un séjour des plus agréables. Il peignit les plus huppées de ces dames, et ses portraits furent vantés et payés à des prix énormes pour la province.

Il remonta splendidement sa garde-robe, et quand il partit pour Paris, il laissa des regrets de plus d'un genre dans le beau monde de B....

Et pourtant il se procura tous ces avantages malgré son habit rapé, son pantalon trop large, son vieux gilet, ses préjugés absurdes, sa défiance jalouse de lui-même et son ignorance complète des usages de la société.

Cela prouve, comme il le disait lui-même, que les gens du monde sont moins méchants qu'on ne le pense; qu'avec de l'esprit on n'a pas besoin de faire un long noviciat pour réussir dans les salons; que l'habit ne fait pas le moine, et qu'enfin, pourvu qu'on soit heureux et qu'on intéresse une belle dame, on ne doit désespérer de rien sur cette terre. X.

On nous écrit de Gigelly, le 19 septembre:

Le bateau à vapeur *la Chimère*, arrivé ce matin, a été invité par le commandant supérieur à seconder les efforts de la garnison pour repousser les Arabes qui se montrent en assez grand nombre. Ce bâtiment canonne les groupes qui se montrent à portée sur la côte; il tire fréquemment, et souvent coup sur coup, en suivant le rivage de l'ouest à l'est, descendant vers le cap Bougaronni. Les détonnations attirent une foule d'Arabes, et la plupart ripostent par des coups de fusil; mais, chose extraordinaire, on aperçoit à une certaine distance des troupeaux de moutons qui paissent tranquillement. Des hommes à pied et quelques cavaliers (des cheiks sans doute) longent le rivage en sens inverse du bateau, comme pour tomber sur nos avant-postes.

Si le bateau à vapeur avait seulement à bord 500 hommes de troupes de débarquement, on pourrait donner à l'ennemi une rude leçon, tandis que nous dépensons à peu près inutilement nos munitions; la razzia serait complète.

La Chimère revient, et les Arabes s'acheminent tranquillement vers nos avant-postes, qu'ils viennent probablement insulter.

Le fort Duquesne tire le canon, ce qui annonce que les indigènes sont près de nos avant-postes; on commence à se tirer assez vivement, et le rappel bat en ville. Il est à désirer que l'ennemi nous attende.

BONE, le 11 septembre. — Un bataillon de la légion étrangère et un escadron de spahis, détachés de la colonne partie ces jours derniers, viennent de rentrer en ville et annoncent que l'expédition a parfaitement réussi. Après avoir parcouru dans tous les sens la plaine qui s'étend en avant de la Calle, les troupes sont tombées de nouveau sur une tribu où un de nos officiers a été assassiné. Les Arabes, ayant pris la fuite précipitamment à l'approche de la colonne, ont laissé presque tout leur bétail que nous avons enlevé et conduit à la Calle. Il n'y a eu que des tiraillements sans importance.

Du 12. — Cette nuit, grande rumeur en ville. En un instant toutes les troupes, y compris la milice, ont été sur pied. Ces mouvements étaient occasionnés par la présence des Arabes aux avant-postes. Ceux de nos alliés qui habitaient les environs de Bone rentrent épouvantés et annoncent que l'ennemi couronne les hauteurs. En effet, les petites tribus soumises étaient attaquées et pillées, et cela à une très-petite distance de la ville, principalement dans la direction du fort Génois. Ce sont les grandes tribus des Aractas et des Kermiches qui ont pris les armes contre nous; leurs cavaliers se montrent ce soir à peu de distance.

Du 15. — La fusillade s'est fait entendre ce matin à la pointe du jour. Une colonne de 150 hommes, sortie cette nuit, avait pris position sur les hauteurs avec quelques pièces de canon, de manière à pouvoir surveiller les gorges. Ces troupes sont parvenues à disperser l'ennemi qui approchait du blockhaus. En ce moment, nous voyons des feux au loin et la fusillade se fait entendre dans d'autres directions, ce qui nous fait supposer que la colonne en arrivant culbute l'ennemi. Espérons qu'elle fera une razzia complète de tous ces marauds qui viennent nous tourmenter.

Ce matin, un bâtiment, monillé à peu de distance du fort Génois, a été pillé, et deux marins qui étaient restés à bord pour le garder ont été enlevés. Nous ne savons ce qu'ils sont devenus.

P. S. — Au moment de mettre ma lettre à la poste, une partie des troupes sorties cette nuit rentre avec vingt têtes de bétail.

— Notre correspondant de Cherchell nous mande ce qui suit, sous la date du 26 septembre:

« Un employé de la direction de l'intérieur et un du cadastre, chargés de faire la distribution du terrain concédé aux colons de Cherchell, ont commencé leur opération.

« En parcourant à la hâte l'intérieur de la ville, M. le gouverneur général a paru frappé de la quantité de cabarets, cantines, etc., qui se trouvaient sur son passage, et il en a manifesté son mécontentement. Sur quelques observations qui lui étaient faites par le commandant supérieur et par le commissaire civil qui lui parlaient des droits de quelques colons qui ont fait des sacrifices, le général s'est écrié au milieu de la rue: « Bah! bah! que cela ne leur serve pas de prétexte; dans un pays conquis et occupé militairement, je ne reconnais point de droits civils. » Et, quelques instants après, il ajouta: « Faites bien vite fermer ces cantines; ces marchands sont autant d'empoisonneurs qui font aux soldats plus de mal que ne leur en font les Bédouins. » (Voir plus bas l'arrêté.)

« Le 15, le bateau à vapeur *le Sphinx*, venant d'Alger, a débarqué la correspondance et 37 militaires, et a poursuivi sa route pour Oran. Presque en même temps les bateaux à vapeur *le Caméléon* et *le Vautour* laissaient tomber leur ancre sur rade, venant prendre 700 hommes du bataillon d'Afrique. Ces bâtiments, aussitôt après avoir embarqué les troupes, sont repartis pour Alger; le *Vautour* a pris 300 hommes et le *Caméléon* 100. »

— Voici les nouvelles de l'est que publie le journal officiel de la colonie:

« Le général Négrier vient de faire une expédition qui a parfaitement réussi contre les bandits qui infestaient la route de Constantine à Philippeville et qui trouvaient refuge chez les Kabyles du cercle de cette dernière ville.

« Parti le 12 à sept heures du soir, à la tête d'une colonne de 950 hommes, le général, après une marche de quinze heures sur un terrain très-difficile, arriva le 13 près de l'Oued-el-Gebli, au centre des Ouled-el-Kadj, des Beni-Touffants, des Beni-Salah et des Beni-Saks qu'il voulait punir; il les attaqua aussitôt, brûla leurs habitations, leur tua beaucoup de monde et se retira sur le camp de l'Arouch où il arriva le 14.

« Nous n'avons eu dans cette expédition que deux hommes tués et huit blessés.

« Le général Négrier fait le plus grand éloge de la bravoure, de la constance, du sang-froid et de la fermeté des troupes de la colonne. »

« Le conseil de révision de Constantine a confirmé le jugement du conseil de guerre de Bone qui a condamné à la peine de mort dix Espagnols de 16 à 24 ans, lesquels, ayant déserté de la Calle, furent arrêtés le lendemain à peu de distance de cette ville. Cette condamnation a eu lieu par application d'un décret de circonstance rendu par Napoléon à Madrid le 21 décembre 1808, portant: « A l'avenir, en temps de guerre seulement, la peine de mort sera prononcée, pour tous les cas de désertion, contre tout militaire faisant partie d'un régiment étranger au service de France. »

Nous ne savons trop jusqu'à quel point on peut considérer la légion étrangère comme régiment étranger. En engageant les Espagnols au service de France, on leur a fait connaître les obligations qu'ils contractaient, on leur a donné des livrets portant les lois pénales de sujets français, on leur a lu ces lois, mais jamais ils n'ont eu connaissance du décret précité, qui n'a pas été promulgué en Afrique.

L'impossibilité de se pourvoir en cassation a déterminé ces malheureux à se pourvoir en grâce.

ARRÊTÉ.

Nous commissaire civil de Cherchell, d'après les ordres à nous donnés par M. le gouverneur-général de l'Algérie en vertu de son pouvoir discrétionnaire,

Avons arrêté ce qui suit:

Art. 1^{er}. Tout commerce en détail de vins et liqueurs est désormais interdit à Cherchell, sauf les modifications ci-après.

Art. 2. Trois cafés sont autorisés, un pour MM. les officiers, les

deux autres pour MM. les sous-officiers; le premier tenu par M. Cabasson, le second par la dame Arnou, le troisième par le sieur Portet.

Art. 3. Deux débits de vins et liqueurs sont maintenus; ils sont exploités par le sieur Chanoïn et la dame Desrivans.

Art. 4. Il est interdit aux trois aubergistes de Cherchell, les sieurs Strubhard, Léonardi et Chanéal, de vendre du vin en dehors des repas.

Art. 5. A dater de la publication du présent arrêté, toute espèce de vins et liqueurs en bouteilles, barils et bordelaises devront disparaître des boutiques des boulangers, épiciers et marchands de comestibles.

Art. 6. Les contrevenants à ces dispositions seront soumis aux peines de droit. Les magasins, quels qu'ils soient, seront fermés, et la demande de leur renvoi sera adressée immédiatement à M. le gouverneur-général.

Art. 7. L'exécution rigoureuse du présent arrêté est remise aux soins de la gendarmerie et des gardes coloniaux, qui dresseront des procès-verbaux contre les délinquants.

Cherchell, le 20 septembre 1841.

Le commissaire civil, MAREY.

Chronique.

LYON.

Nous n'avons pas appris que d'autres personnes que les deux dames dont nous avons parlé hier aient été victimes de l'effroyable ouragan de la nuit de dimanche; mais on nous rapporte que la malheureuse dame arrachée au torrent, au moment où elle allait être précipitée dans la Saône, par MM. Girardon et Argout, vient de succomber aux suites de cette funeste épreuve.

Nous avons d'autres sinistres à enregistrer. Cinq bateaux amarrés au port des Pattes ont rompu leurs chaînes et ont été emportés par le courant. Quatre d'entre eux ont pu être arrêtés; le cinquième, chargé de pierres, n'a pu être retrouvé. On présume qu'il aura sombré dans sa course.

La petite rivière d'Ecully, qui traverse une partie du faubourg de Vaise, s'est élevée d'environ quatre mètres, et, après avoir quitté son lit, s'est répandue sur quelques propriétés où elle a occasionné des dégâts.

A la hauteur de la rue Tholozan, les tuyaux de la compagnie d'éclairage au gaz ont été mis à nu par les eaux. Au bas de la plupart des côtes, entre autres de celle des Carmélites, des amas de gravier et de pavés encombrant la voie publique et la rendent impraticable pour les voitures.

Il ne paraît pas que l'orage se soit fort étendu au sud et à l'est de notre ville, car des voyageurs arrivés de l'Ardèche et du département de l'Isère nous ont assuré n'avoir rencontré la pluie qu'hier matin, à quelques lieues seulement de Lyon.

A Neuville-sur-Saône, l'étang du Parc a rompu ses digues en plusieurs endroits. Des murs de clôture ont été renversés; beaucoup de maisons ont été envahies par les eaux; une fabrique d'amidon s'est écroulée. L'eau coulait dans les rues dites du Bourg et dans celles du Bourg-Billion à la hauteur de 80 centimètres. Des pièces de bois ont été entraînées dans la Saône.

On n'a pas appris qu'aucune personne ait péri.

A Villefranche, on a ressenti aussi vivement qu'à Lyon le choc de ce terrible orage. Le torrent du Morgon, qui traverse la ville, s'est enflé subitement, a inondé les rues basses et a fait craindre le retour des malheurs de novembre dont le souvenir impressionne si vivement notre population; mais, au point du jour, les eaux ont baissé d'une manière sensible.

L'Azergue a franchi ses bords et s'est répandue dans toute la plaine d'Anse. Personne n'a péri.

— Les eaux du Rhône commençaient, le matin du 5 octobre, à envahir les avenues des Brotteaux par les canaux que la mairie de la Guillotière a fait pratiquer sur plusieurs points pour le service des rues exhaussées. Si ces canaux avaient été bouchés avec soin à l'endroit où ils ont été interrompus, les inondations n'auraient pas eu lieu; la digue de la Tête-d'Or, quoique inachevée, en aurait préservé les Brotteaux. C'est donc à l'imprévue de l'administration de la Guillotière que l'on doit attribuer cet état de choses.

Ce matin, quelques agents de police parcouraient les avenues, où ils trouvaient les habitants des lieux inondés occupés eux-mêmes à boucher les canaux. N'était-ce pas à l'administration municipale à donner des ordres et à fournir des moyens pour la prompte exécution de ces travaux?

— La pluie a enfin cessé. Le Rhône a encore crû cette nuit; il a atteint une élévation telle qu'il commence à pénétrer dans la ville par la voûte du Collège et sur plusieurs autres points du quai.

La Saône a aussi atteint un notable degré d'élévation. Il y a lieu cependant d'espérer que le fléau qui a désolé Lyon en 1840 ne se renouvellera pas cette année.

— Hier matin, la police a procédé à l'arrestation de plusieurs patriotes. Aujourd'hui, de nouvelles arrestations ont encore eu lieu. Nous ignorons les motifs de ces mesures qui sont, nous apprend-on, exécutées à grand renfort de gendarmes et d'agents de police.

— Un de nos artistes les plus dévoués à notre ville, M. Alexandre Flachéron, architecte, vient de succomber, après une maladie de quelques jours, à l'âge de trente-un ans. C'est à lui que Lyon est redevable d'un remarquable mémoire sur les aqueducs romains et d'un projet tendant à utiliser ce qui nous reste de ces immenses canaux pour amener à Lyon les eaux de sources.

L'académie de notre ville lui avait déjà précédemment décerné un prix pour un travail sur le même sujet.

Son dévouement pour son semblable est allé plus d'une fois jusqu'à lui faire exposer sa vie. Il y a peu d'années que, se promenant sur le quai Saint-Clair, et voyant un homme disparaître sous les moulins du Rhône, il se jeta aussitôt dans le fleuve et ramena sain et sauf le malheureux quise noyait. Il reçut pour cet acte une médaille du gouvernement.

M. Alexandre Flachéron laisse une famille inconsolable de sa perte et des regrets profonds chez les nombreux amis que lui avaient faits son généreux caractère, son excellent cœur et son amour éclairé pour les arts.

—Le maire de la commune de Vaise donne avis qu'il sera procédé, par voie de soumissions cachetées, à l'adjudication de la ferme des pesage, mesurage, cubage et jaugeage publics, dans l'étendue de la commune de Vaise.

Cette adjudication sera tranchée le lundi 25 octobre prochain, à une heure de relevée, en faveur du soumissionnaire qui offrira le prix le plus avantageux.

Le cahier des charges est déposé au secrétariat de la mairie de Vaise.

Ladite ferme est actuellement louée 5,125 fr.

—Nous apprenons de source certaine que le beau cabinet d'objets d'art de M. Didier-Petit va nous être enlevé par la capitale pour être dispersé entre plusieurs mains. Nous ne pouvons croire que la ville de Lyon se laisse ainsi déposséder d'une collection unique en son genre et véritablement nationale. Armes, meubles, christes de toutes les époques, riches émaux comme Paris n'en possède point, manuscrits et livres rares, étoffes anciennes, sculptures, objets d'art, tout le moyen-âge est là dans ses plus curieuses manifestations. Nous avons trop de confiance dans les lumières de notre conseil municipal pour ne pas penser qu'une proposition sera faite à M. Didier-Petit, puisqu'il est obligé de vendre un cabinet si laborieusement formé, et qui serait si précieux à consulter pour nos artistes, nos dessinateurs de fabrique et nos littérateurs. (*Revue du Lyonnais.*)

DÉPARTEMENTS.

On nous écrit de Châlon-sur-Saône, le 3 octobre :

« Un événement qui rappelle celui arrivé il y a quelques années à la houillère de Bois-Mouril, près Saint-Étienne, vient d'attrister la population du Creuzot.

» Depuis quelques mois on exploitait une veine de charbon, tout-à-fait vierge, de 20 mètres de puissance, où la veille et le jour même rien n'avait pu révéler la présence des eaux, quand tout-à-coup une grande masse d'eau a fait irruption et est venue inonder les travaux.

» Le chef du poste et le plus grand nombre de ses ouvriers, qui allaient finir leur tâche, ont pu gagner les échelles et remonter sains et saufs.

» On avait hier à déplorer la perte d'un seul mineur que les soins immédiats du médecin de l'établissement n'ont pu rappeler à la vie. Quelques malheureux, gagnés par les eaux, ont dû se réfugier dans les travaux supérieurs, et on espère les délivrer, comme à Bois-Mouril, après quelques heures d'un travail assidu pour lequel les ouvriers et les ingénieurs rivalisent de dévouement. »

4 octobre. — Nous apprenons avec une vive satisfaction qu'après un travail aussi actif qu'intelligent qui a employé près de 29 heures, pour passer à travers les galeries que la violence des eaux avait encombrées sur plusieurs points, on est parvenu enfin hier à sauver dix des malheureux qui s'étaient réfugiés sur les montagnes. On redouble d'activité pour arriver aux six derniers qui n'ont pas eu, comme leurs autres camarades, la présence d'esprit de se retirer sur les parties les plus élevées. On conserve néanmoins quelque espérance de les sauver comme les autres, maintenant en pleine santé.

— On écrit de Valence :

« Voici un de ces traits de courage et de dévouement que nous enregistrons toujours avec plaisir, mais dont le voisinage du Rhône ne nous donne que trop souvent l'occasion.

» Dimanche dernier, vers les cinq heures du soir, le sieur Antoine Brey, marinier de Grenoble, a sauvé la vie à deux enfants accidentellement tombés dans le Rhône, et à leur mère qui, ne consultant que son amour maternel, s'était précipitée dans le fleuve pour les en retirer. Brey, entendant des cris de détresse, se jeta une première fois dans l'eau et en retira la mère et un des enfants qui la tenait par la robe. En apprenant qu'un autre enfant était resté sous l'eau, il s'y précipita de nouveau et parvint aussi à le retirer, comme sa mère et son frère, des flots où ils auraient tous trois trouvé une mort certaine, sans le courageux dévouement du brave Brey. »

— On nous adresse de Saint-Restitut de nouveaux détails sur l'orage terrible qui a désolé notre département dimanche dernier.

La matinée du 26 septembre fut un peu orageuse; des nuages qui n'annonçaient cependant rien de sinistre couvraient l'horizon. A neuf heures, ces nuages s'amoncèrent, le vent du sud souffla avec plus de violence, et alors commença une pluie si abondante qu'en moins d'une demi-heure les rues du village furent couvertes d'une eau bourbeuse et rapide, à une hauteur prodigieuse, et les terres sillonnées de ravins. Les principaux torrents qui traversent notre territoire roulèrent leurs eaux avec tant de rapidité, qu'ils renversèrent les constructions à peine achevées pour réparer les pertes de l'an passé. Les eaux sortirent avec impétuosité de leur lit et s'en creusèrent un nouveau à travers nos champs, couvrant de sable, de limon et de pierres nos belles récoltes de raisins, de pommes de terre et de sarrasin qui semblaient devoir effacer les malheurs de 1840. Cet orage, dont nous garderons long-temps le souvenir, est venu rouvrir les plaies de l'an dernier, à peine cicatrisées, et nous plonger dans d'affreux malheurs. Deux maisons, dont une renfermait plusieurs troupeaux de brebis, de dindes, de cochons et quantité de fourrage, ont été emportées. (*Courrier de la Drôme.*)

— On lit dans le *Journal de Saint-Étienne* du 2 octobre :

« Une expérience fort intéressante doit avoir lieu aujourd'hui samedi à Rive-de-Gier. MM. Bergeron et Cambier, ingénieurs civils, chargés par l'administration municipale de faire une étude d'eaux publiques pour la ville qui en est complètement dépourvue, ont proposé d'employer, pour la conduite principale, des tubes en verre soufflé, de préférence aux tuyaux en fonte. Les avantages de ce système sont faciles à apprécier : les eaux sortiront des fontaines dans le même état où elles étaient en y pénétrant, sans être arrêtées par les effets d'oxydation ou les tubercules qui obstruent souvent les tubes de fonte. Tout le monde sait que le verre peut être soumis, sans se briser, à des pressions énormes; ainsi, on a vu des bouteilles de champagne supporter sans se rompre un poids de 40 atmosphères. Les tuyaux de 18 centimètres

de diamètre devront résister facilement à 6 atmosphères. L'épreuve doit en être faite aujourd'hui 2 octobre dans la verrerie de MM. Hutter et Co; elle aura lieu en présence de MM. les ingénieurs des mines et des ponts et chaussées, qui voudront bien vérifier si le système peut être employé avec avantage au service général d'une ville. Si, comme il faut l'espérer, l'expérience réussit, MM. Bergeron et Cambier auront résolu un problème important qui permettra aux villes d'avoir pour leurs eaux des conduits en verre aussi solides, d'une plus grande durée, et ne coûtant, sous le même diamètre, que le tiers environ des conduits en fonte. »

Paris, le 3 octobre 1841.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La condamnation prononcée hier contre le *National* a causé une grande joie au ministère. Un nouvel acquittement devait accélérer sa ruine; il a cherché à le prévenir par tous les moyens qu'il avait en son pouvoir, et il a réussi. Aussi hier soir chantait-on victoire dans tous les salons ministériels. Tous les membres du parquet de Paris qui se trouvent en ce moment à leur poste ont dîné chez M. Martin (du Nord) qui n'avait pas assez de félicitations pour M. Leuillon de Thorigny, l'heureux vainqueur de la journée. Partout enfin où la politique violente que M. Mahul a si bien résumée en disant que c'était le droit et le devoir d'un fonctionnaire de verser du sang quand l'occasion s'en présentait, partout où cette politique odieuse a des partisans, l'allégresse a été grande. On eût dit que la monarchie venait d'être sauvée d'un grand péril, et que la condamnation du *National* faisait disparaître, comme par enchantement, tous les embarras de la situation.

Nous ne comprenons pas la satisfaction enthousiaste du ministère et de ses amis. Sans doute le *National* a été maltraité assez cruellement pour qu'on regrette que le verdict du jury n'ait pas été rendu à son avantage; mais le coup qu'il a reçu diminue-t-il en rien la douleur que le pouvoir a dû éprouver toutes les fois qu'il a succombé dans les luttes maladroites qu'il avait entreprises contre le courageux organe du parti radical? Depuis la mort de Carrel, le *National* a eu plusieurs fois à comparaître devant la cour d'assises pour y faire juger les questions les plus graves touchant à l'état des princes et au mystère constitutionnel de la prérogative royale, et toujours il avait réussi à faire prévaloir les doctrines d'égalité et de liberté contre les prétentions des courtisans. C'est hier pour la première fois qu'il a échoué. Faut-il en conclure que le *National* est vaincu et désarmé? Assurément, non. La journée d'hier est une mauvaise journée, voilà tout, et le *National* a battu assez souvent ses ennemis pour pouvoir se consoler d'une défaite qui est, après tout, sans importance.

— Le *Temps* annonçait hier que des rassemblements considérables ont lieu aux alentours des buttes Chaumont par suite d'une coalition des ouvriers imprimeurs sur papiers peints, qui prétendaient se faire accorder une augmentation de salaire.

Cette nouvelle, dit le *Droit*, n'est pas exacte. Depuis quelques jours, en réalité, il se manifeste une fermentation inquiétante parmi cette classe d'ouvriers particulièrement occupés dans le faubourg Saint-Antoine et les quartiers de Charonne et de Charenton; mais jusqu'à ce moment aucune coalition n'a encore eu lieu. On espère que les pourparlers qui se sont engagés amèneront une conciliation désirable entre la fabrique et les ouvriers.

— Le *Temps* répète que les ouvriers papetiers se sont encore réunis avant-hier au soir à Belleville.

— On prétend que la police est encore à la recherche de quelques complices de Quénisset. Ce matin, aux grandes messageries des rues Notre-Dame-des-Victoires et Saint-Honoré, on remarquait plusieurs agents en tenue et en bourgeois qui attendaient l'arrivée des voitures et suivaient des yeux les voyageurs avec un air de curiosité inaccoutumée.

— Les lettres de Vienne, jusqu'au 22, ne font pas pressentir la nouvelle de l'évacuation de Saint-Jean-d'Acre et de Beyrouth par les Anglais, à moins que l'on ne veuille interpréter en ce sens le rappel de lord Ponsomby de Constantinople et celui de sir Lyons d'Athènes, que l'on dit être certains.

On croyait à Constantinople que l'expédition contre Tunis n'aurait pas lieu avant le printemps prochain.

Dans le Liban et en Palestine, les chefs chrétiens ne s'entendaient pas. A Damas et à Alep, les partisans de Méhémet-Ali relevaient la tête.

— Le tribunal de police correctionnelle de Nantes a prononcé son jugement dans l'affaire des troubles qui ont eu lieu à la Fourmillère, commune de Chantenay, lors du recensement. Il y a eu un acquittement et une condamnation.

— Le *Pays d'Auch* est accusé, ainsi que nous l'avons annoncé, de provocation à la désobéissance aux lois pour un article sur le recensement. Le gérant de cette feuille doit comparaître aux assises du Gers qui s'ouvriront le 18 octobre.

— Nous lisons dans le *Pays* que, par suite des faits qui ont eu lieu à Valence à l'occasion du recensement, le commandant de la garde nationale de cette ville voit instruire contre lui une procédure devant le tribunal de Condom. Nous ignorons encore, ajoute le *Pays*, le titre de la prévention; mais un fait certain, c'est que de nombreux témoins sont journellement entendus.

— M. Rothschild ne confère pas seulement avec le ministre des finances; il n'est pas seulement banquier, il est aussi consul d'Autriche. C'est à ce titre sans doute qu'hier, à onze heures et demie, il arrivait au ministère des affaires étrangères où il a eu une longue conférence avec M. Guizot.

— On parle à Ham d'une amnistie ou tout au moins d'un nouveau bannissement pour le prince Louis-Napoléon, mais on y croit généralement assez peu. La garnison du château a été renouvelée.

— M. Saint-Marc Girardin était le 29 septembre à Limoges. Il vient sans doute préparer sa candidature à Saint-Yrieix pour les prochaines élections.

On lit dans la *Gazette du Midi* de Marseille :

A mesure que le moment du recensement approche, l'autorité semble agitée de craintes auxquelles il nous est impossible de rien concevoir. On annonce l'arrivée d'un corps de cavalerie. Nous ne saurions encore garantir cette nouvelle; mais ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'une de nos autorités militaires, sollicitée dans un cercle public d'accorder le départ immédiat d'un soldat qui venait d'achever son temps de service, a répondu que jusqu'à la fin du recensement aucun départ ne pouvait être autorisé.

A qui en a donc l'administration, et croit-elle décidément les Marseillais assez simples pour jeter sur les épaules de M. de Lacoste le manteau de la pairie? Non; nous avons dit aux contribuables où s'arrête leur droit de résistance légale, et, plus sincèrement peut-être que tous les amis de l'ordre public, nous n'épargnerons aucun effort pour que cette limite ne soit pas dépassée.

Le *Temps* donne les détails suivants sur le baron d'Est qui fait perdre 425,000 fr. à ses créanciers :

La banqueroute de M. le baron d'Est, que nous avons les premiers annoncée ou dénoncée, est malheureusement trop certaine aujourd'hui. Ce jeune homme, qui n'avait pas 24 ans, qui depuis plusieurs années spéculait sur les fonds publics avec un rare bonheur, qui l'an dernier, pendant le seul mois de juillet, avait gagné 225,000 fr., en a perdu cette année environ 500,000, ou, pour parler plus justement, en a fait perdre 425,000 à ceux qui ont eu l'imprudence de se fier à lui. Le parquet se trouve compromis pour 285,000 fr. dans cette désastreuse faillite. Ce n'est rien; mais la coulisse y perd aussi 140,000 fr., et quelques-uns de ceux qui se trouvent frappés peuvent être ruinés.

C'était à tort que nous avions parlé de sa disparition; elle n'était qu'un projet, et, au bruit qui en courut, M. d'Est se promena sur le boulevard, se montra à la bourse et vint nous assurer lui-même de sa ferme volonté de faire honneur à ses engagements avec des airs hypocritiques qui eussent trompé de plus défunts que nous.

La dissimulation profonde de ce jeune escroc avait trompé jusqu'aux hommes les plus initiés dans ses affaires, comme elle a sacrifié jusqu'à ses amis les plus intimes. L'une des personnes qui l'accompagnaient quand il se présentait chez nous, et qui se portait garant de son honneur et de sa bonne foi, s'est vu enlever 50,000 fr. par sa déconfiture et a vainement fait 100 lieues à sa poursuite; il est un de ceux que M. d'Est avait invités à une partie de chasse qui devait avoir lieu aujourd'hui même, car il a joué la plus insolente et la plus audacieuse comédie jusqu'au bout. On assure que huit jours avant sa catastrophe, il avait vendu à l'un de ses parents sa part de propriété dans une charge d'agent de change.

On lit dans le *Progressif* de Limoges :

Le pouvoir s'inquiète avec raison des progrès que fait dans l'opinion la cause de la réforme électorale. Quoi que l'on veuille dire à la tribune et dans les feuilles doctrinaires, des pétitions couvertes de 200,000 signatures sont toujours quelque chose; elles témoignent hautement d'un état de malaise dans la société et du peu de foi qu'inspirent les institutions actuelles. M. Martin (du Nord) a donc résolu dans sa sagesse d'arrêter par l'intimidation la propagande en faveur de la réforme électorale.

Il existe au bulletin une loi de 1834, flétrie par les hommes les plus honnêtes et les plus patriotes de toutes les opinions. Cette loi portée, dans un temps de réaction, contre les associations, est celle que M. Martin (du Nord) choisit pour dissoudre les comités réformistes, pour servir de prétexte à un coup d'état.

Les comités réformistes sont, on le sait, en même temps comités électoraux; les dissoudre, serait pour le pouvoir un moyen d'augmenter son influence dans les élections. Les comités réformistes sont mal vus à la chambre, parce que la réforme électorale menace l'existence parlementaire d'un très-grand nombre de députés. M. Martin (du Nord) a donc pu penser qu'ils ne seraient pas vivement soutenus par la chambre. Le petit coup d'état qu'il a organisé contre eux n'est donc pas trop mal conçu.

Reste à savoir comment on pourra faire passer pour des associations les comités réformistes. Ces comités sont pour la plupart composés d'hommes connus dont les noms servent de garantie aux principes de la réforme, mais qui, le plus souvent, n'agissent pas; qui, d'ailleurs, n'ont entre eux ni correspondance régulière, ni hiérarchie, ni cotisations, rien, en un mot, de ce qui peut constituer une association. Leur but étant le même et parfaitement défini, parfaitement connu, ils n'ont pas besoin d'être associés pour que leurs efforts tendent au même résultat.

En définitive, il est de la dernière évidence que des comités constitués ou vertement, agissant à la face du soleil, s'occupant d'une propagande avouée et permise par les lois, ne peuvent en rien être assimilés à des associations clandestines dont le but et les moyens seraient également cachés.

Pour effrayer les membres des comités existants, M. Martin (du Nord) a imaginé de faire croire que la jurisprudence était fixée contre eux dans le sens de sa circulaire, ce qui est faux; son mensonge a déjà été relevé.

Un procès intenté à quelques citoyens, sous prétexte d'une association pour la réforme électorale, a été, il est vrai, jugé dernièrement, et les associés ou prétendus tels ont été condamnés. Mais l'arrêt rendu dans cette affaire admettait les faits de correspondance régulière, de hiérarchie, de cotisations, toutes choses qui n'existent point dans les comités réformistes ordinaires.

Nous espérons donc que la circulaire de M. Martin (du Nord), loin d'arrêter la propagande réformatrice, lui donnera une nouvelle force, une nouvelle activité. Les patriotes doivent s'empressez de déférer cette circulaire aux tribunaux en constituant des comités réformistes. Le pouvoir demande à la magistrature des arrêts de complaisance; il veut l'associer à ses projets criminels et à sa fortune. On verra quelle conduite veut tenir la magistrature. La France entière a vu jusqu'ici les yeux fixés sur elle; on se demande si la haute considération dont ce corps de l'Etat a jusqu'à présent été environné est bien méritée. L'opinion, déjà ébranlée par les décisions en matière d'annonces judiciaires, est encore en suspens; elle ne tardera pas à prononcer ses arrêts irrévocables. Nous attendons.

NOUVELLES D'ORIENT.

Le paquebot de l'état le *Mentor*, arrivé ces jours derniers à Marseille, a apporté les correspondances suivantes. On remarquera qu'elles démentent la nouvelle prétendue officielle de l'évacuation de Saint-Jean-d'Acre par les Anglais, et qu'elles les montrent, au contraire, continuant leurs manœuvres politiques et obtenant en Egypte de nouveaux avantages commerciaux.

ALEXANDRIE, le 16 septembre. — L'indisposition de Mehemet-Ali, quoique passagère, n'a pas laissé de l'abattre considérablement. On s'aperçoit bien aujourd'hui de l'âge avancé du vice-roi.

Le 8, on a embarqué à bord d'une frégate et d'une corvette égyptiennes 1,100 Syriens qui se trouvaient à Alexandrie et aux environs.

En outre, 47 Syriens qui travaillaient à l'arsenal et n'étaient pas compris dans la réclamation du sultan, lequel n'a revendiqué que les soldats, ont été remis au consul anglais sur la demande qu'il en a faite au vice-roi. Les 1,400 Syriens étant déjà partis, les derniers ont été mis à bord du bateau à vapeur *la Médée*, accompagnés du colonel Napier qui a pu rejoindre ainsi la frégate égyptienne et les a ensuite accompagnés, dit-on, jusqu'à Beyrouth. Cet empressement des Anglais n'a pu manquer d'éveiller les soupçons de Mehemet-Ali; aussi les a-t-il exprimés à Mustapha-Bey qui a été envoyé auprès de lui pour traiter cette question du renvoi des Syriens. Le lendemain de leur départ, le bey s'étant présenté au palais, le vice-roi lui a témoigné tout son étonnement de voir qu'il fût resté à Alexandrie. Emporté, à ce qu'il paraît, par son dépit, il lui a dit que si, en lui enlevant la Syrie, la Porte espérait la garder, elle se trompait bien; car ce pays n'appartiendrait ni au grand-seigneur ni à lui-même, et que la suite des événements le lui prouverait.

L'ordre a été donné de diriger sur Alexandrie les Syriens qui se trouvent dans les régiments. Deux officiers seulement, sur les onze cents déjà partis, ont refusé de retourner dans leur patrie.

On ne saurait se figurer les intrigues et les moyens de séduction employés par les Anglais pour se faire des partisans; mais ils échouent complètement dans toutes leurs tentatives. Les montagnards leur opposent continuellement les promesses qu'ils ont faites au commencement de l'insurrection et qu'ils n'ont pas tenues. Il y a trop de défiance dans ces populations pour que de nouvelles promesses puissent obtenir quelque succès.

Le 12 est arrivée par le paquebot anglais de Beyrouth la nouvelle que M. Wood, consul d'Angleterre à Damas, a apporté le firman de S. H. qui réduit le tribut des montagnards syriens à 3,500 bourses, dont 1,200 doivent être envoyées à Constantinople, et le reste être réservé aux princes de la montagne et aux administrateurs. Cette concession a produit un effet favorable; mais la notification formelle d'avoir à payer les droits de 12 0/0 établis sur l'exportation des marchandises a maintenu le mécontentement général. Aussi croit-on que non-seulement les montagnards ne voudront pas se soumettre à ce tarif, mais encore qu'ils profiteront de ce motif pour se soustraire au paiement des 3,500 bourses. Les négociants européens résidant dans les villes sont cependant obligés de se conformer au nouveau tarif. Les Russes seuls, dont le gouvernement n'a

pas signé le traité de commerce, suivent l'ancien usage. Je ne sais comment on pourra expliquer la condition du traité d'après laquelle les puissances signataires stipulent à leur profit le traitement des nations les plus favorisées.

Quatre vaisseaux anglais continuent à stationner devant Beyrouth, ce qui n'empêche pas les Maronites et les Druzes d'être de plus en plus acharnés les uns contre les autres. On est loin de prévoir une solution prochaine à toutes ces agitations.

Le départ de Mehemet-Ali pour les provinces a été jusqu'ici retardé par la non arrivée de Saïd-Bey. Le vice-roi a, du reste, appris avec satisfaction la nomination de ce fils au grade de pacha, nouvelle qui lui a été officiellement annoncée par son bateau à vapeur *le Nil*, arrivé hier de Constantinople. Il en a témoigné sa satisfaction en renvoyant le bateau avec 250,000 talaris (environ 1,250,000 francs) à compte de son tribut. On parle d'un projet d'alliance matrimoniale avec la famille du sultan; mais il n'y a encore rien de positif à cet égard.

Le vice-roi, satisfait de tous les égards que le gouvernement turc a montrés à son fils Saïd-Pacha, vient de déclarer à la Porte qu'il adhère au tribut de 60,000 bourses auquel il n'avait pas encore consenti; de sorte qu'il n'existe plus pour le moment de différend sérieux entre le sultan et le vice-roi, à moins que l'Angleterre ne vienne susciter de nouvelles chicanes.

CONSTANTINOPLE, le 17 septembre 1841. — Il est fortement question d'un nouveau ministère dans lequel Reschid-Pacha entrerait avec ses anciennes attributions.

L'expédition que l'on projetait contre le bey de Tripoli a été ajournée. On a craint qu'il n'en sortit quelque nouvelle complication avec la France.

La grande affaire du jour a été l'insulte faite au pavillon autrichien et la réparation qui a été accordée par le gouvernement. Voici les faits :

Un navire autrichien s'était placé contre le quai de Tophana (caserne de l'artillerie) pour débarquer des tuiles destinées au palais de Russie en construction. Un soldat turc y entra, et, après avoir fureté partout, se mit à la pompe qu'il commençait à faire travailler. Les gens de l'équipage ayant voulu l'en empêcher, il s'ensuivit une rixe pendant laquelle des coups furent échangés de part et d'autre.

La soldat se mit alors à appeler tous les vrais croyants pour tirer vengeance de l'affront fait à un musulman par des infidèles.

La populace accourut, ainsi que des soldats et des *cavars* ou gardes, fit irruption dans le navire, et maltraita tellement les marins que les uns durent se sauver sur les mâts et les autres se jeter à la mer, où on chercha à les assommer à coups de rames. Un des gens de l'équipage ayant hissé le pavillon autrichien dans l'espoir que les Turcs se retireraient, ce pavillon fut amené, foulé aux pieds et déchiré. La force armée, qui se trouvait présente à ce fait, ne s'y opposa point, et laissa les délinquants se retirer tranquillement.

A cette nouvelle, tous les capitaines de la marine marchande autrichienne se rendirent en corps auprès de l'internonce et demandèrent qu'il fût fait une réparation éclatante. Ce diplomate s'adressa aussitôt à la Porte, et, dans les termes les plus énergiques, demanda : 1° que Mehemet-Ali, pacha de Tophana, vint en personne faire des excuses; 2° que le pavillon autrichien fût arboré par un officier turc sur le navire où s'était passé l'événement et salué de vingt-cinq coups de canon par les batteries; 3° que les coupables fussent punis.

La satisfaction demandée fut en partie accordée. Le pacha de Tophana, bien qu'ayant déclaré en plein divan qu'il ne consentait jamais à faire des excuses, et qu'il donnerait plutôt sa démission, fut contraint d'aller donner des explications au baron de Stürmer. Quant au salut demandé pour le pavillon, le sultan envoya lui-même chez l'internonce, lui offrant de lui accorder cette réparation, s'il l'exigeait absolument; mais le priant de l'en dispenser, s'il était possible, attendu le mauvais effet que cela produirait sur la population musulmane. L'internonce répondit qu'il lui suffisait de constater que l'offense lui en avait été faite, et qu'il n'insisterait pas davantage, puisque S. H. l'avait pour agréable.

Le pavillon fut donc arboré par un employé de l'internonciature et salué par un bateau à vapeur autrichien seulement, ainsi que par un bataillon de la caserne de Tophana qui présentait les armes.

Le corps des négociants, ainsi que celui des capitaines de commerce, qui s'attendaient au salut demandé, et qui ignoraient le dessous des cartes, fut indigné et jeta les hauts cris, d'autant plus que le lendemain même l'ambassade britannique obtenait une réparation éclatante pour un fait moins grave.

Le Gérant responsable, B. MURAT

ÉTUDE DE M^e GALLAY, NOTAIRE, PORT SAINT-CLAIR, N^o 25.

VENTE AUX ENCHÈRES,

En l'étude et par le ministère de M^e Gallay, notaire à Lyon, port Saint-Clair, n^o 25,

Le lundi 11 octobre 1841, à onze heures du matin,

D'une pièce de terre appelée **LEVRETIÈRE**, appartenant à M. Janon, et située au territoire des Rivières, commune de la Guillotière, près Lyon, d'une contenance de 3 hectares 52 ares 32 centiares.

Cette terre sera mise en vente par lots, et ensuite il sera proposé une enchère sur la totalité, laquelle, pour être préférée, devra couvrir les enchères partielles.

Pour voir la propriété, s'adresser à M. Cochet, limonadier, à la Guillotière, à la descente du pont.

Pour les conditions de la vente, et même pour traiter avant le jour indiqué, s'il est fait des offres suffisantes, s'adresser audit M^e Gallay.

MÊME ÉTUDE.

A vendre en gros et par lots.

Une superbe propriété, dépendant de la succession de M. Chaize, située en la commune de Condrieu (Rhône). — Elle se compose d'une vaste maison d'habitation sur les rives du Rhône; de plusieurs bâtiments d'exploitation, jardin, verger, prés, terres et vignes produisant les premières qualités de vin de Condrieu; le tout d'une contenance d'environ 19 hectares.

S'adresser, à Lyon, audit M^e Gallay;

— à Condrieu, à M^e Chassagneux, notaire. (5005)

ÉTUDE DE M^e COTTIN, NOTAIRE, PLACE BELLECOUR, N^o 16.

A vendre ou à louer en totalité.

La propriété connue sous le nom de **CASERNE DES CARMES**, située à Lyon, chemin de Montauban.

Elle se compose d'un vaste bâtiment avec une belle église, cour, terrasse, jardin et deux sources d'eau.

Cet immeuble convient, par sa position et l'étendue de ses bâtiments, à un établissement religieux ou communal, quelque grande que soit son importance.

S'adresser, pour les renseignements et les conditions, à M. Xavier Cottin, négociant, rue Romarin, n^o 4; à M. Louis Cottin, rentier, quai de Bondy, n^o 160; et à l'étude de feu M^e Cottin, notaire, place Bellecour, n^o 16. (4183)

(41136) A vendre pour cause de décès.

Un fonds de liquoriste-vinaigrier, très-ancien, situé rue Saint-Jean, n^o 2. S'y adresser.

(41075) A vendre de suite, A BON MARCHÉ.

180.000 pieds de mûriers greffés doux. 100.000 grand vent et 80.000 nains.

AVIS. — Un homme de trente-six ans, connaissant parfaitement la fabrication des velours, pouvant disposer de quelques capitaux, et ayant été employé plusieurs années dans un magasin de fabrique de velours, désire trouver un emploi. (41147)

S'adresser, poste restante, à Lyon, à M. M. P. B. G.

AVIS. — On désire une personne qui pourrait verser une somme de trois mille francs dans un commerce et tenir les écritures en ambulance.

S'adresser à M. Vessier, papetier, rue Vieille-Monnaie, passage Thiaffait. (41124)

Changement de Domicile.

L'étude de M^e CHEVRIER, notaire à Lyon, rue Neuve, est transférée rue Saint-Dominique, n^o 9, au fond de la cour, au 1^{er}, en face du passage Coudere. (4123)

AVIS.

Restaurant du Café du Parc,

Rue Sainte-Marie-des-Terreux.

On a l'honneur de prévenir les amateurs d'huîtres que tous les jours elles arrivent très-fraîches, ainsi que la marée.

On y trouve une carte très-variée à un prix modéré. — Le vin est délicieux. (5389)

Sève de Médoc.

Cette préparation donne aux vins le parfum du vin de Bordeaux et la propriété de se conserver. (7505)

SERVICE

DES BAINS DU RHONE.

A dater de mercredi 6 octobre,

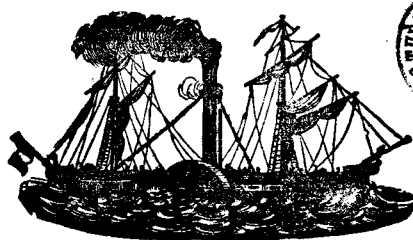
M. BAILLY, fermier des bains, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que, pour reconnaître l'empressement qu'elle a mis à répondre à son appel, il vient de mettre à sa disposition, et gratuitement, trois belles voitures pour les transporter à l'établissement et les ramener aux stations des voitures :

- 1^{re} station, place Bellecour, au coin de la rue du Péral;
- 2^e station, place de la Miséricorde;
- 3^e station, place Saint-Jean.

Les voitures partiront des stations le matin depuis sept heures jusqu'à dix heures, et le soir de deux heures à huit heures. (11150)

Au mois de mars, huit voitures seront affectées à ce service.

Grande Baisse de Prix



LE CROCODILE, LE MARSOIN, LE MISTRAL, LE SIROCCO,

beaux bateaux à vapeur en fer.

d'une marche bien supérieure à tous les autres bateaux du Rhône, SANS EXCEPTION,

Partent tous les jours du port d'Ainay, sur la Saône, A 4 HEURES DU MATIN.

Pour VALENCE } 4 f. 2 f.
AVIGNON et BEAUCAIRE }

S'adresser aux propriétaires, MM. Bonnardel frères et Fournier, quai de l'Arsenal et rue Sala, 2, ou au capitaine à bord du bateau. (6560)

Grains de Santé du Dr FRANK.

C'est le meilleur des purgatifs qu'on appelle ordinairement de précaution. Ils rétablissent l'appétit, favorisent les digestions, restituent le coloris et l'embonpoint, et sont souverains contre la bile, la constipation, les glaires et la migraine. Ils purgent doucement, sans dégoût; leurs effets sont les plus salutaires et les moins fatigants. La saison actuelle est la plus opportune. — Dépôts aux pharmacies : à Lyon, place des Terreaux, 13; Turin, à Tarare, Couturier; à Saint-Etienne, à Ayot, à Villefranche; Morel, à Mâcon; Trouillet, à Vienne; Delauge, à Voiron; Plana, à Grenoble. (7506)

FABRIQUE DE CHEMISES

Pour la Lingerie et les Nouveautés.

EN CALICOT ET MADAPOLAM,

Depuis 30, 33, 36 fr. jusqu'à 60 fr. la douzaine.

CHEMISES DE PARIS, dernier genre, depuis 60 fr. jusqu'à 180 fr. la douzaine.

Place du Plâtre, maison Tholozan, grande cour. (11132)

Pâte Epilatoire.

Elle enlève parfaitement le poil et le duvet sans altérer la peau. — Chez VERNET, pharm., place des Terreaux, 13.

GRAND DÉBALLAGE.

VENTE EN GROS ET EN DÉTAIL

de 1.800 pièces nouveautés.

Indiennes, tissus, napolitaines, stoff, pékin, châles tartan, et autres. — Rue Saint-Pierre, n^o 4, au 1^{er}. (11148)

GUÉRISON

DES Maladies Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang.

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius,

Approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie.

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. le flacon.

S'adresser, à LYON, à LA PHARMACIE DE LA RUE DU PALAIS-GRILLET, n^o 23. — A SAINT-ETIENNE, à LA PHARMACIE CHERMEZON, RUE DE LA COMÉDIE. (7380)

(7340)

AVIS.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que RHUMES, TOUX, CATARRHES, ASTHMES, COQUELUCHE, ENROUEMENTS, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la PATE PECTORALE DE GEORGÉ et le SIROP DE MOU-DE-VEAU DE MACORS, pharmacien, rue Saint-Jean, 30, vis-à-vis le n^o 19.

MALADIES SECRÈTES.

A l'aide d'une nouvelle méthode, prompt, sûre et facile, le docteur THIVAUD (de Montpellier), breveté du roi, guérit sans rechute, d'un à cinq jours, les écoulements blennorrhagiques et les fleurs blanches, si anciens et si rebelles qu'ils soient.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n^o 12, près la place Lévis. (7175)